

**POLE VIE DE LA CITE**

M Johann WALLON

johann.wallon@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : VDLC2023-04-JL/GDP/JW

**DECISION N°2023/12 : Création d'équipements sportifs communaux**

Le Maire de Grand-Couronne,

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La ville souhaite investir dans la création d'équipements sportifs de type :

1. Tables de tennis de table extérieures et modules d'escalade, de fitness et de street-workout au cœur du Quartier Politique de la Ville des Bouttières, sur la commune de Grand-Couronne. Ces équipements seront en accès libre et réservés au club local « Grand-Couronne Tennis de Table » pour des sessions d'initiation à la pratique du tennis de table sur des créneaux spécifiques et définis préalablement au travers d'une convention.

A ce stade, ce projet s'évalue à 67 608,30€ HT comprenant l'installation complètes de 4 tables de tennis de table, 2 blocs d'escalades et 2 modules dédiés au fitness et au street-workout. Les revêtements de sols adaptés sont inclus dans le montant indiqué ci-dessus.

2. Création d'un pumtrack et d'un parc Mobi'ludique situés sur la parcelle AV0345 aux Essarts sur la commune de Grand-Couronne. Ces deux projets sont des équipements en libre accès, ludiques et sportifs de nouvelle génération dédiés à la glisse urbaine, véritable terrain de jeu des vélos, des 2 roues non-motorisés, skateboards, rollers, trottinettes, draisiennes ... Ils entrent dans un projet global d'aménagement d'un terrain de 34 000 m². La ville est signataire d'une convention de partenariat avec l'association le guidon d'or dans le cadre de sessions d'initiations à la pratique sportive et pour l'organisation de

**POLE VIE DE LA CITE**

M Johann WALLON

johann.wallon@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : VDLC2023-04-JL/GDP/JW

manifestations. Le plateau Mobi'ludique servira comme support à des temps de sensibilisation à la prévention routière également.

A ce stade, ce projet s'évalue à 448 900 € HT, comprenant la création d'un parcours Pumptrack et un second sous l'appellation Mobi'ludique.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

<b>Projet :</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>
L'aire sportive des Bouttières	67 608.30 €
Pumptrack et parc Mobi'ludique	448 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 508.30 €</b>

Considérant les dépenses d'un montant de 516 508.30 € HT pour le projet de réalisation d'équipements sportifs.

**Décide,**

D'approuver les opérations présentées ci-avant dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'ANS.

Fait à Grand-Couronne, le 25 mai 2023.

**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20230526-DEC-2023-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2023

Affichage : 30/05/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage.